

Robes de chambre, peignoirs et robes d'intérieur. Ces vêtements ne sont pas des vêtements de nuit. Ils se portent habituellement dans l'intimité et comprennent les liseuses et les déshabillés.

7. Robes et jupes, costumes, coordonnés et ensembles d'extérieur

Robes, pour dames, fillettes, enfants et bébés. Les robes sont des vêtements d'une seule pièce qui commencent en haut de la taille et comprennent les robes-pantalons, les robes du soir, les cache-poussières, les robes de ménagère (autres que celles utilisées comme vêtements de nuit).

Jupes, pour dames, fillettes, enfants et bébés. Les jupes sont des vêtements d'une seule pièce qui commencent à la taille et comprennent les jupes courtes pour le golf, les kilts (y compris ceux pour hommes et garçons) et les jupes-culottes.

Costumes et coordonnés. Vêtements comprenant deux pièces ou plus appareillées ou coordonnées, couvrant les parties supérieures et inférieures du corps, emballées, expédiées et vendues comme ensemble. Sont exclus les complets de qualité, les vêtements de dessus d'hiver, les sous-vêtements, les vêtements de nuit, les costumes de bain et les sous-vêtements de soutien, les imperméables, les chemises à col tailleur.

Coordonnés, ensembles et blazers pour hommes, garçons, enfants et bébés non visés par les descriptions de vêtements contenues au point 12 de la présente annexe.

Costumes, coordonnés, ensembles et blazers pour dames, fillettes, enfants et bébés.

Vêtements divers pour enfants et bébés. Ces vêtements comprennent les articles pour enfants et bébés qui ne répondent à aucune description concernant les vêtements d'enfants et de bébés indiquée ailleurs dans la présente annexe, y compris les ensembles bain-de-soleil, les ensembles de baptême, les ensembles pour le bain, les barboteuses, les ensembles de promenade, les tabliers-combinaisons, les ensembles couche et culotte, les combinaisons de nuit et les nids d'ange dont les jambes des vêtements recouvrent entièrement les pieds.

Ensembles ou vêtements d'athlétisme. Vêtements portés normalement lors de la participation à des activités athlétiques et non visés par une autre définition